

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

- **35. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS ET LA SOCIETE ANONYME ECONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) ORYON – C.R.I. DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EXPERIMENTAL DES ENTREPRISES A L'INNOVATION** - Rapporteur : Franck GAUTHIER



Dans le cadre de l'accompagnement expérimental des entreprises à l'innovation, le Pays des Herbiers, Les Sables d'Olonne Agglomération, la Roche-sur-Yon Agglomération, le Pays de Fontenay-Vendée, et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ont convenu de s'appuyer sur la structure Oryon et son Centre de Ressource en Innovation. Cette démarche technopolitaine, d'une durée d'un an, assurera de manière efficiente cette extension d'activité aux territoires signataires d'une convention-cadre.

A ce titre, il est proposé de confier à ORYON – C.R.I, via une convention de prestation de services, la réalisation d'actions d'accompagnement et de sensibilisation à l'innovation des entreprises sur le territoire.

Cette convention va notamment fixer :

- les objectifs souhaités par la collectivité durant la période expérimentale d'un an,
- la participation financière de l'EPCI fixée à 29 000 € HT pour le Pays des Herbiers.

Vu le projet de convention de prestations de services ci-annexé,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2023 relative à la convention cadre inter EPCI dans le cadre de l'accompagnement expérimental des entreprises à l'innovation,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 7 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le projet de convention de prestations de services entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et la SAEML ORYON – C.R.I. dans le cadre de l'accompagnement expérimental des entreprises à l'innovation,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer ladite convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

05 JUIL. 2023

05 JUIL. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

